

Au cœur de
votre quotidien

toulouse
métropole

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 23 juin 2022

CONTACT PRESSE
Service de presse – Toulouse Métropole
Service.presse@toulouse-metropole.fr
Tél 05 61 22 21 47

§ Vivre ensemble et coopération territoriale

Délibération 5.19 : Respecter les principes de laïcité et de neutralité dans les contrats de la commande publique

La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République prévoit des dispositions relatives au service public. Les contrats de la commande publique, qui ont pour objet l'exécution d'un service public, doivent comporter des clauses permettant de pouvoir s'assurer de l'égalité des usagers devant le service public et de veiller au respect des principes de laïcité et de neutralité du service public.

En ce sens, les titulaires de ces contrats sont tenus d'appliquer les obligations suivantes :

- veiller à ce que ses salariés s'abstiennent de manifester leurs opinions politiques ou religieuses ;
- veiller à ce que toute autre personne à laquelle il confie pour partie l'exécution du service public respecte ces obligations ;
- communiquer à Toulouse Métropole chacun des contrats de sous-traitance ayant pour effet de faire participer le sous-traitant à l'exécution de la mission de service public.

S'agissant de l'intégration de ces clauses, la loi prévoit que les contrats de la commande publique en cours et dont le terme intervient après le 25 février 2023, doivent être modifiés afin de se conformer à ces nouvelles obligations. Le délai de leur modification court jusqu'au 25 août 2022. La passation des avenants aux différents contrats en cours est proposée au vote du Conseil Métropolitain.

Délibération 10.1 : Coopération territoriale avec le pays d'Armagnac

Toulouse Métropole et le PETR (Pôle d'Équilibre Territorial et Rural) Pays d'Armagnac s'engagent dans une démarche de coopération territoriale reposant sur un principe de solidarité entre rural et urbain et signent un contrat de réciprocité.

Des coopérations concrètes s'engageront dans le champ de la transition écologique et énergétique, dans différents domaines :

- l'agriculture
- l'alimentation
- le développement des circuits courts
- la valorisation patrimoniale, touristique et culturelle.

Depuis 2017, Toulouse Métropole a déjà engagé ou adopté plusieurs contrats de réciprocités. Le premier contrat de réciprocité a été conclu avec le pays des Portes de Gascogne, également basé dans le département du Gers.

§ Développement durable

Délibération 5.7 : Une charte d'achat des végétaux et paysages

Toulouse Métropole accentue son action en faveur de la nature en ville et signe une charte des végétaux et paysages pour un développement durable avec l'ensemble des professionnels de la filière : paysagistes concepteurs, entrepreneurs du paysage, horticulteurs, pépiniéristes.

Cette charte permettra de renforcer le dialogue entre la collectivité et les professionnels. Elle impactera ainsi favorablement la qualité et la durabilité des aménagements paysagers réalisés, tout en respectant les spécificités naturelles du territoire métropolitain.

Délibération 13.36 – 1^{er} mécénat pour l'environnement naturel à la Piste des Géants à Montaudran

Toulouse Métropole est engagé dans une recherche de mécénat pour soutenir le développement de projets liés au patrimoine scientifique, technique ou industriel.

Fin 2021, elle l'a élargi aux domaines relatifs à la défense de l'environnement naturel, à la solidarité et au sport.

Un premier mécénat pour l'environnement va être mis en place avec l'entreprise Cogedim Gestion, pour la création du jardin du Brésil et l'aménagement d'îlots de fraîcheur sur la Piste des Géants à Montaudran.

Les Jardins de la Ligne, inaugurés par Jean-Luc Moudenc en juin 2017, qui bordent la piste mythique, évoquent les différents paysages survolés par les pilotes de l'Aéropostale lors de leur périple et valorisent, tout comme l'Envol des Pionniers voisin, le riche patrimoine de l'aéronautique civile.

Le jardin du Brésil s'intégrera à ce poumon vert de la Piste des géants, dans un quartier en cours de développement qui mêle habitat, lieux culturels et touristiques.

La végétalisation du site participe à la lutte contre les îlots de chaleur face au changement climatique, avec la plantation et la préservation de 3.000 arbres à Toulouse Aerospace.

Pour cette opération de mécénat, Cogedim Gestion participera à hauteur de 200.000 € répartis sur 2022 et 2023.

§ Emploi et cohésion sociale

Délibération 14.7 : Soutenir l'insertion des jeunes en difficulté sociale

L'Établissement Pour l'Insertion Dans l'Emploi (EPIDE) est un établissement public d'insertion, ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale de 17 à 25 ans, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé. Toulouse Métropole a soutenu l'EPIDE à Toulouse via une subvention d'équipement de 100 000 € au titre d'une participation à son implantation en 2017.

Pour ancrer cette collaboration privilégiée et travailler au plus près des jeunes éloignés de l'emploi du territoire, l'EPIDE et Toulouse Métropole, une convention de partenariat 2022-2025 organise leur coopération, sans participation financière et sur différents axes, notamment :

- la mise en place d'un protocole définissant les modalités entre l'EPIDE et les clubs de prévention au service des jeunes soutenus,
- la mobilisation des réseaux d'information de la Métropole,
- la mise à disposition d'un local, ou d'un lieu situé en quartier prioritaire de la Politique de la Ville, afin de pouvoir tenir une permanence du service recrutement de l'EPIDE.

L'objectif fixé à l'EPIDE est l'intégration d'au moins 40% de jeunes résidant en Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) de Toulouse Métropole.

Délibération 6.1 : Un partenariat avec l'Etat pour accélérer le Plan Logement d'Abord en 2022

Toulouse Métropole souhaite s'engager de nouveau avec l'État pour le développement du Plan Logement d'Abord pour l'année 2022. 45 000 € seront mis à disposition par l'État, afin de prolonger les actions entreprises depuis 2018. La feuille de route portée par Toulouse Métropole prévoit la création d'une Agence Immobilière Sociale (AIS), d'un observatoire social du sans-abrisme, d'une plateforme d'accompagnement et surtout le déploiement du plan Logement d'Abord sur l'ensemble du territoire de Toulouse Métropole.

Un Groupement d'Intérêt Public (GIP) sera créé pour développer les actions du plan de Toulouse Métropole.

§ Pacte urbain 3ème ligne de métro

Délibérations 17.3, 4, 5, 6 et 7: Lancement des appels d'offres pour les aménagements urbains autour des futures stations

Toulouse Métropole accompagne l'arrivée de la 3ème ligne de métro et la mise en œuvre du pacte urbain.

Des concours de maîtrise d'œuvre (urbanistes et paysagistes) sont envisagés pour la conception des espaces publics autour des stations et les études urbaines nécessaires à l'élaboration de plans guides pour les cinq secteurs suivants :

- Colomiers Gare - Airbus Colomiers Ramassiers - Airbus Saint-Martin,
- Jean Maga - Sept Deniers - Boulevard de Suisse,
- Fondeyre - La Vache - Toulouse Lautrec / AFNT (Aménagements Ferroviaires du Nord de Toulouse),
- Jean Rieux - Limayrac - L'Ormeau,
- Montaudran Gare - Montaudran Innovation Campus.

Le choix des équipes sera fait par une commission présidée par Jean-Luc Moudenc et composée de cinq membres titulaires et leurs suppléants élus.